Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_22-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_22**

OBJET • Renouvellement du partenariat avec l'ADIL

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 33
Pouvoirs • 13
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE), MARTIN Annick (pouvoir à C. ESVANT).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_22-DE

Olivier BELLEC expose que dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), CCA a défini comme priorités d'action l'amélioration du parc de logements existants ainsi que le développement d'une offre de logements accessibles à tous. Dans cette perspective, l'accompagnement technique et l'expertise de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) constituent des atouts majeurs pour la concrétisation des objectifs fixés par le PLH. CCA est par ailleurs membre de l'ADIL depuis l'année 2000.

Conformément aux articles L. 366-1 et R. 366-5 du Code de la construction et de l'habitation, l'ADIL propose un service d'information gratuit, impartial et complet, ouvert à l'ensemble des habitants, couvrant les aspects juridiques, financiers, fiscaux et urbanistiques liés au logement. Elle a également vocation à :

- fournir à ses membres un appui en matière de conseil et d'expertise ;
- réaliser des études, recherches et démarches prospectives en lien avec son champ d'intervention.

Le bilan de la précédente convention, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, met en évidence la pertinence de ce partenariat.

Quelques éléments du bilan de la convention 2023-2025 (cf. support et rapport d'activité)

1. Consultations individuelles
   - 601 consultations ont été réalisées par des habitants de CCA.
   - Profil des consultants : 41 % recherchent des informations sur l'amélioration de l'habitat. - 30 % s'intéressent aux rapports locatifs
   - Évolution des conseils sur le mal-logement et l'habitat indigne : 91 conseils en 2024, contre 40 en 2023
   - Projets d'accession à la propriété : 69 projets étudiés par l'ADIL

2. Sessions d'information et formation
   - À destination des professionnels (CAPEB, collectivités…) et des particuliers (copropriétés, particuliers).

3. Partenariats et intégration
   - Réseau de partenariat : signature du PACTE territorial, recentrage sur le cœur de métier : relations locataires / propriétaires. - Intégration future : prévue au sein de la Maison France Services rénovée fin 2026.

4. Actions d'animation et de sensibilisation
   - Exemple : Journée France Services sur la thématique habitat au sein de la MDTH

Conformément aux décisions du Conseil d'administration de l'ADIL du Finistère, la cotisation de CCA pour 2026 est fixée à 0,35 € par habitant (contre 0,34 €/habitant en 2025).

Il convient de noter que CCA bénéficie d'un financement de l'Anah pour la mise en œuvre de la présente convention, grâce à la valorisation des missions socles de l'ADIL 29 dans le cadre du Service public de la rénovation de l'habitat et du Pacte territorial France Rénov', pour un montant de 5 462 euros.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_22-DE

Considérant l'avis favorable de la commission habitat et cohésion sociale réunie le 27 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Approuve** le projet de convention avec l'ADIL 29 pour la période 2026-2028 et le versement d'une cotisation d'un montant de 18765 € au titre de l'année 2026
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

